

Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Robert GAY,*

**Présents :** 12  
**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilynne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Votants :** 12  
**Représentés:** Annie RUELLAN

**Excusés:** Marion ISNARD

**Absents:** Bruno MALGAT, Sylvie ESTEVES

**Secrétaire de séance:** Olivier PARDIGON

**Objet : Autorisation de réaliser un emprunt - DE 2023 034**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un emprunt afin de financer les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose de solliciter les banques afin d'obtenir un emprunt sur 25 ans de 200 000€ pour financer les travaux et propose de solliciter une phase de mobilisation de 6 mois et un différé de remboursement du capital de deux ans car un autre emprunt se termine en 2025. Il précise qu'une décision sera prise pour retenir l'établissement bancaire retenu.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser** la consultation des banques pour la réalisation d'un emprunt de 200 000€ sur 25 ans avec si possible une phase de mobilisation de 6 mois et un différé de remboursement du capital de 2 ans
- **Autoriser** monsieur le Maire à emprunter la somme de 200 000€ pour une durée de 25 ans
- **Autoriser** monsieur le Maire à sélectionner la meilleure offre
- **Autoriser** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le contrat d'emprunt
- **Dire** que l'emprunt sera inscrit au budget général

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Robert GAY,*

**Présents :** 12  
**Votants:** 12

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Représentés:** Annie RUELLAN

**Excusés:** Marion ISNARD

**Absents:** Bruno MALGAT, Sylvie ESTEVES

**Secrétaire de séance:** Olivier PARDIGON

**Objet : Autorisation pour la réalisation d'un prêt relais - DE 2023 035**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un emprunt afin de financer les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente Monsieur le Maire propose de solliciter les banques afin d'obtenir un prêt relais de 500 000€ avec un remboursement du capital dans deux ans. Ce prêt permettra d'attendre le versement des subventions et le remboursement du FCTVA. Il précise qu'une décision sera prise pour retenir l'établissement bancaire retenu.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser** la consultation des banques pour la réalisation d'un emprunt relais d'un montant de 500 000€.
- **Autoriser** monsieur le Maire à emprunter la somme de 500 000€ sous forme de prêt relais remboursable dans 2 ans.
- **Autoriser** monsieur le Maire à sélectionner la meilleure offre.
- **Autoriser** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le contrat d'emprunt.

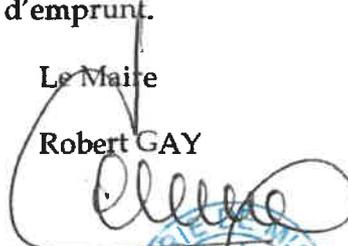
Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



## Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*

**Membres en exercice :** *l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*  
15

**Présents :** 13 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Votants:**  
14

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD**Excusés:****Absents:** Bruno MALGAT**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Décision modificative n°2 - budget général - DE 2023 036**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget général afin d'intégrer :

- La totalité des travaux pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente,
- L'étude d'impact environnemental nécessaire pour le projet de la scierie
- L'AMO pour le schéma directeur pour la défense extérieure contre l'incendie
- Le coût total pour l'étude pour la liaison douce.
- Les subventions obtenues pour les travaux de rénovation de la mairie au titre du fond vert, la participation de l'état pour l'étude pour la liaison douce et l'emprunt nécessaire pour financer les travaux.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 192	Frais d'études	17 750.00	
2031 - 227	Frais d'études	15 900.00	
2031 - 228	Frais d'études	5 000.00	
21313 - 225	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	-9 079.00	
21351 - 222	Bâtiments publics	281 000.00	
1321 - 222	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		169 971.00
1321 - 227	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		10 600.00
1641 - 222	Emprunts en euros		130 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>310 571.00</b>	<b>310 571.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>310 571.00</b>	<b>310 571.00</b>

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/07/2023 004-210401238-20230719-DE_2023_036-DE

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Voter la décision modificative n° 2 pour le budget général tel que présenté ci-dessus
- Autoriser monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

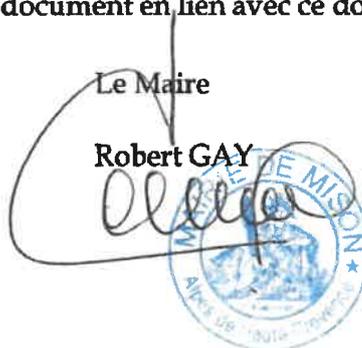
Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*  
*l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

**Présents :** 12  
**Votants:** 13

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:**

**Absents:** Bruno MALGAT, Lydia FENOY *absente à la délibération.*

**Secrétaire de séance:** Olivier PARDIGON

**Objet : Attribution du marché à procédure adaptée pour la confection et la livraison des repas de cantine en liaison chaude - DE 2023 037**

*Madame Lydia FENOY, gérante du Wengé, est invitée à quitter la salle afin de ne pas prendre part ni au débat, ni au vote.*

Monsieur le Maire indique que la commune a réalisé un marché à procédure adaptée pour la confection et la livraison des repas en liaison chaude pour la cantine scolaire.

Il indique que la consultation a été mise en ligne le 21 juin 2023 avec une date de remise des offres fixée au 17/07/2023. La commune a reçu deux offres dans les délais.

Il précise que la commission MAPA s'est réunie le mercredi 19 juillet pour valider l'analyse des offres. Monsieur le Maire indique que l'offre la mieux disante est l'offre de l'entreprise Lou Jas qui propose la confection et la livraison du repas au tarif de 4.69€ HT pour un repas sur la base de 3 éléments à savoir : plat principal avec sa garniture, un produit laitier, une entrée ou un dessert.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer le marché pour la confection et la livraison de repas pour la cantine scolaire en liaison chaude à l'entreprise Lou Jas pour une durée de 3 ans
- Dire que la composition des repas retenu est celle avec 3 plats au tarif de 4.69€ HT soit 4.95€ TTC
- Autoriser monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



## Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*

**Membres en exercice :** *l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*  
15

**Présents :** 15

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL

**Votants:**  
15

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Demande subvention travaux AEP la Clapisse tranche 2 - DE 2023 038**

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux coordonnés avec le SDE, de réaliser les travaux d'AEP à la Clapisse. Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés en 2024.

Le coût des travaux est estimé à 124 000€ HT. Il propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental et une auprès de l'agence de l'eau selon le plan de financement suivant :

Agence de l'eau	35%	43 400.00
Conseil départemental	35%	43 400.00
Commune	30%	37 200.00
TVA	20%	24 800.00
Total TTC		148 800.00

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/07/2023 004-210401238-20230719-DE_2023_038-DE

- Autoriser monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention présentées ci-dessus
- Autoriser monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Robert GAY,*

**Présents :** 13  
**Votants:** 14

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:**

**Absents:** Bruno MALGAT

**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Demande subvention à l'Etat pour l'étude environnementale du projet de la scierie - DE 2023 039**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat pour participer financièrement à l'étude d'impact environnemental nécessaire pour le projet d'installation de la scierie sur la commune.

Il indique que le coût de l'étude est estimé à 14 775€ HT et propose de solliciter la participation de l'état à hauteur de 50%, soit 7 387.5€.

Monsieur le Maire précise que la scierie s'est engagée à rembourser 25% dans la limite de 3 750€ à la commune si le projet n'aboutissait pas.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la demande de subvention à l'Etat pour participer financièrement à l'étude d'impact environnemental du projet de scierie à hauteur de 50% de l'estimation.
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



## Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*

**Membres en exercice :** *l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*  
15

**Présents :** 15

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL

**Votants :**  
15

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Demande subvention pour la réalisation des travaux AEP de la Silve à Servoules - DE 2023 040**

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux coordonnés avec le SDE, de réaliser les travaux d'AEP de la Silve à Servoules. Il précise que ces travaux seront réalisés en 2025.

Le coût des travaux est estimé à 276 000€ HT et propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental et une auprès de l'agence de l'eau selon le plan de financement suivant :

Agence de l'eau	35%	96 600.00
Conseil départemental	35%	96 600.00
Commune	30%	82 800.00
TVA	20%	55 200.00
Total TTC		331 200.00

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/07/2023 004-210401238-20230719-DE_2023_041-DE

- Autoriser monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention présentées ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*  
*l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

**Présents :** 15

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL

**Votants:**

15

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD**Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Demande subvention travaux AEP le petit Niac (tranche 3 du Duc) - DE 2023 041**

Monsieur le Maire rappelle que dans cadre des travaux de sécurisation du quartier du Duc il reste à réaliser la tranche 3 qui concerne les travaux pour l'AEP du petit Niac. Il indique que le maître d'œuvre à finalisé le tracé de la canalisation et qu'il convient de réévaluer le projet.

Le coût des travaux était initialement chiffré à 152 555€ HT. Monsieur le Maire précise que pour réaliser ces travaux il est nécessaire de faire un forage sous la voie SNCF et sous la Route Départementale RD 4075 Après avoir fait le point avec les deux collectivités et afin de respecter leurs préconisations il est nécessaire de modifier le tracé de la conduite. Par conséquent l'allongement du linéaire entraîne une augmentation du coût des travaux. De plus la morphologie du terrain obligera l'entreprise à utiliser une pelle araignée ce qui augmente aussi les coûts. Monsieur le maire propose de réévaluer le projet à 180 000€ HT. Il indique que la commune a déjà obtenu une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 75 377€. Il propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental selon le plan de financement suivant :

Agence de l'eau (déjà obtenu)	41.88%	75 377.00€
Conseil départemental	28.12%	50 623.00€
Commune	30.00%	54 000.00€
TVA	20%	36 000.00€

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/07/2023 004-210401238-20230719-DE_2023_41-DE

Total TTC

216 000.00

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du département des Alpes de Haute Provence telle que présentée ci-dessus
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



RF Sous-préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/07/2023 004-210401238-20230719-DE_2023_41-DE

Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*  
*l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

**Présents :** 15  
**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL  
**Votants:** 15  
**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD  
**Excusés:**  
**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Admission en non-valeur BP Eau et Assainissement - DE 2023 042**

Le Maire informe l'assemblée que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de créances sur le budget de l'eau malgré de nombreuses poursuites infructueuses pour un montant de 1 579.24 €.

Il rappelle que ces dépenses ont été prévues au budget de l'eau et de l'assainissement 2023.

Afin de réaliser les opérations budgétaires nécessaires à la prise en compte de ces impayés, il convient d'admettre les pièces correspondantes en non-valeurs.

Après avoir examiné l'état présenté par le percepteur concernant les taxes et produits irrécouvrables, (liste 6072260411 du 26/06/2023).

Vu les démarches effectuées par le comptable et l'impossibilité qu'il a eu de recouvrer les sommes dues par les contribuables poursuivis (OTD employeur, banque, CAF, constat de carence, insolvabilité dressée par huissier, ...).

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **D'admettre** en non-valeur au compte 6541 la somme de 1 579.24€
- **D'émettre** les mandats correspondant au budget de l'eau et assainissement
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire  
Robert GAY

Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Robert GAY,*

**Présents :** 15  
**Votants:** 15

**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL

**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Demande de subvention de l'association " Mison en scène " - DE 2023 043**

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il a reçu une demande de subvention d'une nouvelle association misonnaise : « Mison en Scène ».

Il indique que l'association a été enregistrée auprès de la sous-préfecture de Forcalquier le 16/05/2023 avec pour objet la promotion des artistes locaux de la région au travers de manifestations musicales artistiques.

L'association souhaite réaliser une soirée musicale le 19 août 2023 au village et sollicite une aide financière. Monsieur le maire indique que le budget prévisionnel fourni pour cette manifestation fait état, sans participation de la commune, d'un déficit de 1220€ et propose de donner une subvention de 1 250 €.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'attribution d'une subvention à l'association Mison en scène d'un montant de 1 250.00€
- Dire que les crédits sont inscrits au budget
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire  
Robert GAY

Mairie de MISON  
Alpes de Haute Provence

Séance du mercredi 19 juillet 2023

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00*  
*l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

**Présents :** 15  
**Votants:** 15  
**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL  
**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Règlement intérieur périscolaire (cantine et garderie scolaire) - DE 2023 044**

Monsieur le maire propose aux membres présents de valider le règlement intérieur des services périscolaires, (cantine et garderie scolaire), joint en annexe.

Il indique que le règlement permettra de formaliser les relations avec les parents, les obligations et devoirs de chacun des intervenants, mais aussi les devoirs et obligations des enfants. Une Charte du savoir vivre et du respect mutuel sera signé par l'enfant et les parents.

Monsieur le Maire indique que le présent règlement a été établi en collaboration avec les agents de l'école, la directrice de l'école. Il précise qu'il sera en vigueur à partir de la rentrée 2023-2024..

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- Valider le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie scolaire) et son annexe (la charte du savoir vivre et du respect mutuel).
- Autorise la mise en œuvre de ce dernier à compter de la rentrée 2023-2024.
- Autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire

Robert GAY



**Séance du mercredi 19 juillet 2023**

Date de la convocation: 12/07/2023

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à 19 heures 00  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Robert GAY,*

**Présents :** 15  
**Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN, Clement MERLIN, Claire SAMUEL

**Votants:** 15  
**Représentés:** Annie RUELLAN, Marion ISNARD

**Excusés:**  
**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

Olivier PARDIGON

**Objet : Tarif de la garderie scolaire - DE 2023 045**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de permettre aux parents de pouvoir inscrire les enfants à la garderie par internet. Il convient de modifier les tarifs. Il est précisé que le mode de paiement par le portail famille est la carte bancaire.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Garderie du matin : forfait à 50 centimes
- Garderie du soir tarif à la demi-heure à 50 centimes la demi-heure.

Il est précisé que toute demi-heure commencée de plus de 5 minutes sera due.

Il indique que les parents ne souhaitant pas inscrire les enfants par l'intermédiaire du portail enfant pourront toujours les inscrire, comme pour la cantine, à l'APC en réglant en espèces ou par chèque.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- De modifier les tarifs de la garderie périscolaire présentés ci-dessus
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON



Le Maire  
Robert GAY